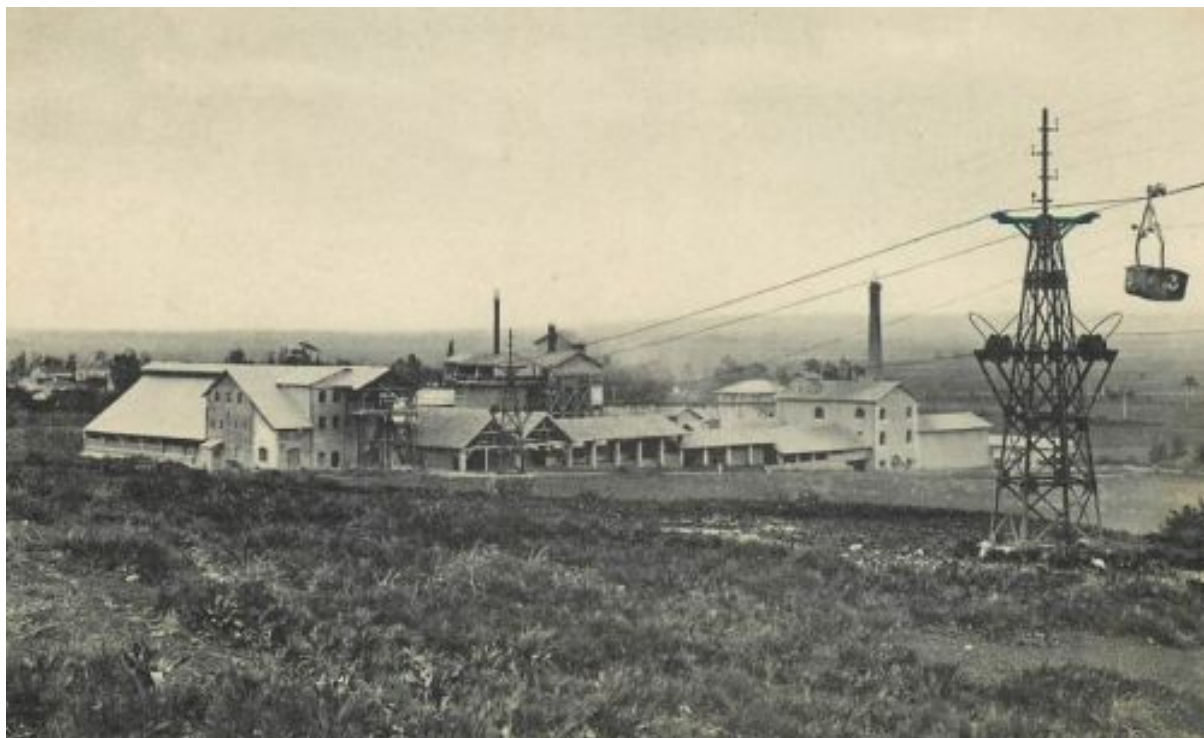


Publié le 22 mars 2014.
Dernière modification : 16 janvier 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

NORD-AFRICAINE DES CIMENTS LAFARGE



Usine de Rivet-Alger

1930 : fusion des [Chaux et ciments de Rivet-Alger](#) et des [Ciments Portland de l'Afrique du Nord](#) dans la Nord-Africaine des ciments Lafarge.

(Le Journal des finances, 16 mai 1930)

Les Ciments Rivet-Alger sont bien tenus à 630. Cette société va fusionner avec les « Ciments Portland de l'Afrique du Nord » et prendre la dénomination de « Société Nord-Africaine des Ciments de Lafarge ». Les « Ciments Portland de l'Afrique du Nord » recevront en rémunération de leur apport 52.667 actions O, jouissance janvier 1930.

SOCIETE NORD-AFRICAINE DES CIMENTS LAFARGE
(L'Africain, 28 novembre 1930)

En raison de la fusion de la Société des Ciments Portland de l'Afrique du Nord avec la Société de Chaux et Ciments de Rivet-Alger, cette dernière a élevé son capital de 3.950.000 à 10 millions de francs, et a adopté la nouvelle dénomination : « Société Nord-Africaine des Ciments Lafarge ». t

Il a été alloué à la Société des Ciments Portland de l'Afrique du Nord en rémunération d'apports 252.662 actions O et il a été émis 7.833 actions de numéraire, dont 3.262 actions P et 4.576 actions O.

Le capital de 10 millions est ainsi représenté par 89.238 actions O et 10.762 à vote plural.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1028 :
Nord-Africaine des Ciments de Lafarge
Conseil : J. de Waubert, S. Laboubée, L. Michaux, Ch. Daher, Dugardin, P. Marcoux, P. Daher, R. d'Ambly, H. de Gaillard, J. de Lafarge, L. Borgeaud, A. Molinari, R. Bisch.

SOCIETE NORD-AFRICAINE DES CIMENTS LAFARGE
(*L'Africain*, 5 mai 1931)

Le 18 mai, une assemblée extraordinaire se tiendra pour réduction du nombre des voix attribuées aux actions à vote plural et modifications aux statuts, notamment en ce qui concerne les émissions d'obligations.

NORD-AFRICAINE DES CIMENTS LAFARGE
(*Les Annales coloniales*, 9 avril 1932)

L'augmentation des ventes, par suite des bénéfices réalisés en 1931 par la « Société Nord-Africaine Lafarge » autorise à escompter que le dividende de 20 fr. précédemment distribué sera maintenu, dans ces conditions le cours de 340 apparaît comme bien déprécié.

NORD-AFRICAINE DES CIMENTS LAFARGE
(*Le Journal des débats*, 7 juillet 1932)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes au 31 décembre 1931, faisant apparaître, après amortissements, un bénéfice net de 3.717.118 fr. contre 2.144.995 en 1930. Elle a voté un dividende de 25 fr., contre 20 fr., payable le 15 juillet, à raison de net 22 fr. 94 aux actions nominatives et 20 fr. 50 au porteur.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1090 :
Nord-Africaine des Ciments de Lafarge
Conseil : *idem*.

NORD-AFRICAINE DES CIMENTS LAFARGE
(*Le Journal des débats*, 10 mars 1933)

Le maintien du dividende à 29 fr. par action est considéré comme probable.

NORD-AFRICAINE DES CIMENTS LAFARGE
(*Le Journal des débats*, 10 mai 1934)

Les comptes de l'exercice 1933 se soldent par un bénéfice de 2.876.250 francs contre 3.327.483 francs, formant, avec le report antérieur, un solde disponible de 2.964.117 francs. Le conseil proposera à l'assemblée, convoquée pour le 29 mai, à Marseille, de maintenir le dividende à 25 francs brut par action.

La vie des sociétés
CONSTITUTIONS
C. I. M. A. L.
Association des ciments algériens
(*Les Annales coloniales*, 10 juillet 1934)

En vue de réaliser la coordination de certains producteurs de ciments, trois Sociétés viennent d'être constituées, qui ont l'allure et le ton des grands cartels.

La C. I. M. A. L., Association des ciments algériens, société anonyme à capital variable, a pour objet, dans la région algérienne, la recherche et l'étude de toutes questions d'intérêt général relatives à l'industrie du ciment et des liants hydrauliques.

Le capital est fixé à 21.000 fr., en actions nominatives de 100 francs.

Le premier conseil d'administration se compose des sociétés suivantes : Chaux et ciments de Lafarge et du Teil ; Société nord-africaine des ciments Lafarge à Alger, rue de l'Isly, 39 ; Ciments de Dannes, à Dannes, par Neufchâtel (Pas-de-Calais) ; Poliet et Chausson ; Ciments français ; Ciments artificiels du Cambrésis, à Paris, rue du Châteaudun, 25, et Fonderies, laminoirs et ateliers de Biache-Saint-Vaast.

Siège à Paris, 41, avenue de Friedland.

(*Le Journal des finances*, 14 juillet 1935)

Mise en paiement, le 15 juillet, du dividende de 20 fr. brut, à raison de net 18 fr. 35 au nominatif et 16 fr. 95 au porteur (coupon n° 6).

NORD AFRICAINE DES CIMENTS
LAFARGE
(*Le Journal des finances*, 27 mai 1936)

Les bénéfices nets de 1935 s'élèvent à 2.200.000 fr. contre 1.852.000 fr. en 1934. Le conseil proposera le maintien du dividende à 20 fr.

NORD-AFRICAINE DES CIMENTS LAFARGE
(*Les Annales coloniales*, 29 mai 1936)

Bénéfice : 741.252 fr. contre une perte de 1.852.500 francs en 1934. Le conseil proposera de maintenir le dividende à 20 fr. l'action.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1221 [saisi main] :

Nord-Africaine des Ciments de Lafarge

Conseil : J. de Waubert, pdt ; S. Laboubée, v.-pdt ; Ch. Daher, Dugardin, P. Marcoux, adm.-dir. ; P. Daher, R. d'Ambly, H. de Gaillard, L. Borgeaud, R. Bisch, Ewbank, de la Boussinière, Férasson ¹.

Commissaires aux comptes : Laudy (Armand) ; Boutier, suppl.

(Le Journal des finances, 23 juillet 1937)

Les CIMENTS DU MAROC font assez bonne contenance à 106 contre 116. La NORD-AFRICAINNE DES CIMENTS DE LAFARGE, allégée le 15 de son dividende de 20 francs, payé net 16 fr. 30, baisse de 270 à 240.

SOCIETE NORD-AFRICAINE DES CIMENTS LAFARGE

(Le Temps, 17 juin 1938)

Le bénéfice de 1937 est de 2.018.884 francs contre 2.219.286 francs précédemment. Le maintien du dividende à 20 francs sera proposé à prochaine assemblée.

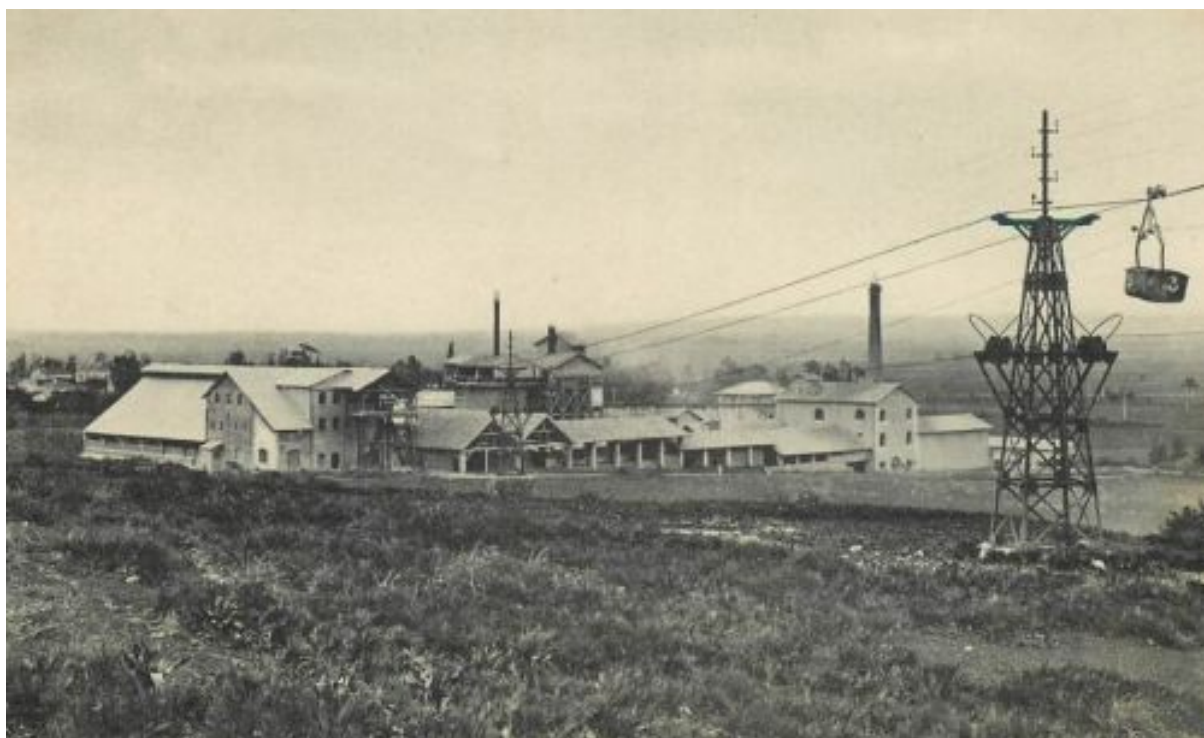
Annuaire Desfossés, 1940, p. 1681-1682 :

Nord-Africaine des Ciments de Lafarge

Conseil : J. de Waubert, pdt ; S. Laboubée, v.-pdt ; Ch. Daher, Dugardin, P. Marcoux, adm.-dir. ; R. d'Ambly, H. de Gaillard, L. Borgeaud, R. Bisch, Ewbank, de la Boussinière, Férasson.

Commissaires aux comptes : Laudy (Armand) ; Boutier, suppl.

¹ Louis Férasson (1884-1956) : polytechnicien, ingénieur des mines, secrétaire (1919), administrateur (1929), puis président (1939-1951) de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord. Voir [encadré](#).



Usine de Rivet-Alger

SERVICE DU NETTOIEMENT.

Acquisition de 100 tonnes de charbon de bois de 1^{re} catégorie destiné aux gazogènes.

(Bulletin municipal officiel de la ville d'Alger, janvier 1943)

M. LAFFARGE. — Messieurs, Sur la demande de votre service du nettoyage, nous avons été conduits à procéder à un appel d'offres en vue de l'acquisition de 100 tonnes de charbon de bois de 1^{re} catégorie.

Nous avons enregistré les offres suivantes :

Société nord-africaine des ciments Lafarge, 39, rue d'Isly, Alger : 300 fr. le quintal.

Bois et charbon de Kabylie, M. Ivorra, directeur-gérant, 89, bd. Clemenceau, Saint-Eugène : 308 fr. le quintal.

Sté Charbonac, 6, rue Jules-Ferry, Alger : 350 fr. le quintal.

Sté Raveau-Cartier et Cie, 8, rue Charras, Alger : 355 fr. le quintal.

M. Predj Bachir, 33, rue Mogador, Alger : 360 fr. le quintal.

Sté commerciale d'aconage, 23 *bis*, bd. Carnot, Alger : 361 fr. le quintal.

L'offre la plus avantageuse étant celle de la Sté nord-africaine des ciments Lafarge, vos services proposent de la retenir.

Nous vous demandons, en conséquence :

1°) d'accepter ces propositions ;

2°) d'autoriser le Président à signer le traité à intervenir avec la Sté nord-africaine des ciments Lafarge.

La dépense sera prélevée sur les disponibilités du crédit inscrit au chapitre XII, article 9 (Nettoyement, cavalerie, matériel) du B.S. 1943.

Adopté.

Nord-Africaine des Ciments de Lafarge
Conseil : Société Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil, pdt. ; S. Laboubée, v.-p. ;
R. d'Ambly, de Bonardi du Mesnil, H. Borgeaud, Ch. de la Boussinière, M. Dugardin, L.
Férasson, de Gaillard de Lavaldeine, R. Lahaye, J. de Waubert, P. Marcoux.
Commissaires aux comptes : Laudy (Armand) ; Boutier, suppl.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 1988 :
Nord-Africaine des Ciments de Lafarge
Conseil : Ch. Daher, pdt. ; S. Laboubée, v.-pdt. ; R. d'Ambly, de Bonardi du Mesnil,
H. Borgeaud, Ch. de la Boussinière, L. Férasson, de Gaillard de Lavaldeine, P. Marcoux,
Matériaux de Construction de la Loïse, J. de Waubert de Genlis, M. Demonque.
Commissaire aux comptes : M. Boutier.

(L'Information financière, économique et politique, 24 juillet 1951)

NORD-AFRICAINE DES CIMENTS LAFARGE. — Le conseil d'administration a décidé de
mettre en paiement à dater du 31 juillet 1951 contre remise du coupon n° 24, le
dividende brut de 100 francs, soit 82 fr. net, voté par l'assemblée générale du 20 juin
1951. La société prévoit que les opérations de regroupement des actions de 750 francs
en actions de 3.000 francs nominal et la distribution d'une action gratuite de 3.000
francs pour 2 actions de 3.000 fr. regroupées, auront lieu fin octobre 1951.

Il a été vendu, pendant le premier semestre, 145.000 tonnes (c. 99.000 tonnes
durant le premier semestre 1950). Cette différence provient du fait que le nouveau four
a été mis en marche en avril 1950.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1583 :
Nord-Africaine des Ciments de Lafarge
Conseil : Ch. Daher, pdt. ; A. de Becdelièvre, de Bonardi du Mesnil, H. Borgeaud,
M. Demonque, L. Férasson, de Gaillard de Lavaldeine, P. Guiauchain, Ch. Lacan, C. de
Prudhomme de la Boussinière, Matériaux de Construction de la Loïse, Mme de
Waubert de Genlis.
Commissaire aux comptes : MM. E. Valcada, A. Couput.
Direction : MM. Pierre Marée, directeur général ; Jean Fargier, directeur général
adjoint.

NORD-AFRICAINE DES CIMENTS LAFARGE
(L'Information financière, économique et politique, 24 janvier 1953)

La Société a vendu au total en 1952 1326.000 tonnes, soit une augmentation de
10,5 % par rapport à 1951.

La mise en marche toute récente de deux nouveaux broyeurs de 1.000 CV. à l'usine
de Pointe-Pescade ainsi que la construction de nouveaux silos permet d'envisager pour
1953 une nouvelle progression de la production et des ventes.

Société Nord-Africaine des Ciments Lafarge

(L'Information financière, économique et politique, 2 juillet 1953)

L'assemblée ordinaire, réunie à Alger, le 24 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1952.

Après 168.578.019 fr. d'amortissements et 91.350.000 francs de provision pour impôts, le bénéfice net ressort à 132.620.349 francs contre 1.984.833 fr. pour l'exercice précédent. L'assemblée, après avoir décidé l'affectation d'une somme de 40 millions au fonds de prévoyance, fixe à : 412 fr. net par action regroupée de 3.000 fr., et 103 fr. net par action au nominal de 750 fr. le montant du dividende qui sera mis en paiement à partir du 15 juillet.

Le délai d'échange des titres de 750 francs contre les titres regroupés de 3.000 fr. expire le 28 octobre prochain.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi a décidé de regrouper en actions de 5.000 fr. nominal les actions au nominal de 3.000 fr. par échange des actions de 3.000 fr. contre 3 actions de 5.000 fr. Simultanément, le capital sera porté de 450 millions à 600 millions de francs par incorporation de 150 millions prélevés sur la réserve de réévaluation et distribution d'une action gratuite de 5.000 fr. nominal pour 3 actions regroupées au nominal de 5.000 francs. Les opérations de regroupement et d'augmentation de capital commenceront le 7 septembre 1953.

SOCIÉTÉ NORD-AFRICAINE DES CIMENTS LAFARGE
(L'Information financière, économique et politique, 13 juillet 1954)

Les livraisons ont été en 1953 de 325.000 tonnes soit, à quelques tonnes près, le même chiffre, qu'en 1952. Ce palier, pense le Conseil, n'est que provisoire il s'explique par l'arrêt définitif de l'usine de Camp-des-Chênes, fermée fin 1952, et par l'arrêt d'un mois, en novembre, du four n° 1 de l'usine de Pointe-Pescade en vue du changement de son système de refroidissement.

Les deux silos de 4.000 tonnes de Pointe-Pescade sont en voie d'achèvement. Dans cette usine, il a été décidé de doubler le pont roulant au hall du cuit et d'y installer le circuit fermé sur les broyeurs à clinkers.

Grâce aux mesures prises par le gouvernement général de l'Algérie pour favoriser le développement de l'habitat, de nombreux chantiers de construction d'immeubles à loyer modéré ou à bon marché ont été ouverts toutes les grandes villes. Il s'est également créé, avec le concours d'un consortium bancaire, une société destinée à financer le recasement des bidonvilles. Il en est résulté un accroissement de la consommation de chaux et ciments qui a atteint, en 1953, 677.000 tonnes, dont 88.500 tonnes de chaux contre, en 1952, 630.000 tonnes, dont 79.500 tonnes de chaux.

Société nord-africaine des Ciments Lafarge
(Anc.^{nt} Chaux et ciments de Rivet-Alger)
[Desfossés 1956/1573]

7 mai 1900.
Alger, 88, rue Michelet.

Daher (Charles)^[0x/00][fils de Paul ép. Reggio, probablement le Paul Daher (marié en 1res noces à une Dlle Gouin) qui fut pdg de Lafarge de 1884 à 1928], 1567 (dir. adj. Lafarge), 1573 (pdt Nord-africaine

des ciments Lafarge), 1575 (Chaux, ciments et matériaux de construction du Maroc), 1576 (v.-pdt Ciments artificiels de l'Oranie).

Waubert de Genlis (Mme J. de), 1567 (Lafarge), 1573 (Nord-Af. Ciments Lafarge), 1575 (Chx et ciments du Maroc).

Becdelièvre (A. de)^[x/00](probablement le [litt-cel](#) Antoine de B. ép. Madeleine de Lorgeril), 1573 (Nord-africaine des ciments Lafarge).

Bonardi du Ménil (E. de), 1567 (Lafarge), 1573 (Nord-Af. Ciments Lafarge).

Borgeaud (Henri), 1432 (Phos. Constantine), 1573 (Nord-africaine des ciments Lafarge), 1840 (Bastos), 1945 (Domaine du Chapeau de gendarme).

Demonque (Marcel), 1527 (ad [Potasas Ibericas](#)), 1567 (adg Lafarge), 1573 (Nord-Af. Ciments Lafarge), 1575 (Chx et ciments du Maroc), 1576 (Ciments artificiels d'Oranie).

Férasson (Louis)[1884-1956][Ép. à Paris VII^e, le 29 nov. 1916, Marcelle Louise Perrot, fille d'Émile Perrot, avocat, comm. cptes Phosphates Phosphates tunisiens, adm. Bastos et des Éts Leune. X-mines 1905, pdt CCI Paris 1936-1940), membre du conseil national (jan.-nov. 1941)], 42 (pdt Le Monde Vie), 63 (pdt Le Monde IARD), 201 (pdg-h BIAN), 363 (v.-pdt Ch. fer Maroc-Oriental), 480 (PQE Beyrouth), 665 (v.-pdg Mines de Bou Arfa), 1573 (Nord-africaine ciments Lafarge), 1751 (Lièges HPK), 1969 (Cie gén. Levant).

Guiauchain (P.), 1573 (Nord-Af. Ciments Lafarge).

Lacan (Ch.)^[0/00], 204 (Créd. alg.), 1573 (Nord-africaine des ciments Lafarge), 2084 (SIAN).

Prudhomme de la Boussinière (Chr. de), 1573 (Nord-Af. Ciments Lafarge).

Dugardin (Maurice)[1876-1966](X-1896), 366 (Djibouti-Addis-Ababa), 1573 (Nord-afr. Lafarge), 1575 (Chx+cim.+matx construc. Maroc), 1585 (pdt Matx construc. Loisine).

Marée (P.), 1573 (pdt Nord-africaine des ciments Lafarge), 1575 (adg [Chaux, ciments et matériaux de construction du Maroc](#)), 1576 (dg [Ciments artificiels d'Oranie](#)).

Fargier (Jean), 1573 (dga Nord-africaine des ciments Lafarge)

OBJET : deux usines dans les environs d'Alger, à Rivet et à Pointe-Pescade.

CAPITAL SOCIAL : 600 millions de fr., divisé en 120.000 actions de 5.000 fr. A l'origine, 500.000 fr. Ramené en 1904 à 400.000 par l'échange de 5 actions contre 4 nouvelles. Porté ensuite à 800.000 fr. par la création de 4.000 actions de priorité. Ramené en 1909 à 400.000 fr. par l'échange de 2 actions contre 1 nouvelle, puis porté à 500.000 fr. par la création de 1.000 actions de priorité. En 1920, porté à 4 millions; en même temps, toutes les actions ont été unifiées. Réduit à 2 millions par échange de 2 actions contre 1 nouvelle en juin 1922 et reporté à 3.500.000 fr., puis à 3.950.000 fr. en novembre 1929. Porté à 10 millions en 1930 par suite de l'apport-fusion de la Société des Ciments Portland de l'Afrique du Nord (création de 52.667 actions O de 100 fr. d'apport et de 7.833 actions de numéraires de 100 fr. dont 4.571 O et 3.262 P). À cette époque, le capital était représenté par 10.762 actions P à vote plural et 89.238 actions O ordinaires. En mai 1934, les actions P et O ont été unifiées et le vote plural des actions P a été supprimé. Porté en 1946 de 10 à 60 millions par prélèvement de 50 millions sur la réserve spéciale de réévaluation et élévation du nominal des actions de 100 à 600 fr. Porté en 1947 à 120 millions par l'émission à 1.200 fr. de 100.000 actions nouvelles de 600 fr. (1 pour 1). Porté en 1948 à 240 millions par l'émission à 700 fr. de 200.000 actions de 600 fr. (1 pour 1). Porté en 1949 à 300 millions par incorporation de réserves et élévation du nominal de 600 à 750 fr. Regroupement en actions de 3.000 fr. à partir du 27 octobre 1951. Porté en 1951 à 450 millions par l'incorporation au capital de 150 millions de fr. prélevés sur les réserves et la création de 50.000 actions nouvelles de 3.000 fr. Regroupement en actions de 5.000 fr. depuis le 7 septembre 1953 et augmentation de capital à 600 millions par distribution gratuite de 1 action de 5.000 fr. pour 3 actions regroupées.

OBLIGATIONS :

12.000 de 5.000 fr. 4 1/4 % demi-net, émises en 1916. Am. 1947-1971 par T. ou R [tirage au sort ou rachat], saut R.A. [Remboursement anticipé] 1949, Coupons : 1^{er} octobre. 12.000 de 5.000 fr. 5 1/4 émises en 1947. Am[ortissement] 1948-1977 par T. ou R., sauf R.A. 1950. Coupons : 1^{er} novembre.

12.000 de 5.000 fr. 5 1/4 émises en 1948. Am. 1948-1977 par T. ou R., sauf R.A. 1950. Coupons : 1^{er} novembre. Depuis détachement du coupon à l'échéance du 1^{er} novembre 1948, les deux séries d'obligations 1947 et 1948 sont entièrement assimilées.

24.000 de 5.000 fr. 6 %, émises en 1948. Am. 1949-1973 par T ou R., sauf R.A. 1951. Coupons : 1^{er} octobre.

12.000 de 10.000 fr. 6 3/4 %, émises en 1949, Am. 1950-1979 par T. ou R., sauf R.A. 1952. Coupons : 1^{er} décembre.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions, prélèvements facultatifs pour réserves ou reports. Sur le surplus . 10 % au conseil et le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER : Actions . En Afrique du Nord : Banque industrielle de l'Afrique du Nord à Alger, Oran, Bône, Ténès et Casablanca.

En France : Crédit Commercial de France à Paris et ses succursales en province.

Obligations : Société Générale à Paris et à Alger.

COUPONS NETS AU PORTEUR : N° 24 (31 juillet 1951), 82 fr. et 328 fr. ; 25 : droit d'attribution (1 pour 2) ; 26 et 1 (1^{er} juillet 1952), 82 fr. et 328 fr. ; 27 et 2 (15 juillet 1953), 103 et 412 fr. ; 3 et 1 (1^{er} juillet 1954), 384 et 640 fr. ; 4 . droit d'attribution (1 pour 3) ; 2 (1^{er} juillet 1955), 720 francs.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Divid. et tantièmes
1945	3.749	3.315
1946	6.737	4.480
1947	14.592	10.266
1948	28.155	25.235
1949	34.960	33.521
1950	50.583	43.005
1951	91.935	66.034
1952	132.629	85.265
1953	148.291	100.447
1954	176.052	111.204
1955 (30 sept.)		

NORD-AFRICAIN DES CIMENTS LAFARGE
CIMENTS ARTIFICIELS D'ORANIE*
Groupe Lafarge

Lors des assemblées extraordinaires du 2 décembre 1976, il a été décidé de procéder à la dissolution anticipée des deux sociétés et de nommer comme liquidateur la société Lafarge.

Immédiatement investi, le liquidateur fait connaître qu'il sera procédé à partir du 28 décembre 1976 au paiement d'un acompte sur liquidation de 10,50 F par action pour les deux sociétés. Le paiement sera effectué contre remise du coupon n° 18 pour les porteurs d'actions de la Nord-Africaine des Ciments Lafarge et du coupon n° 24 pour les porteurs d'actions des Ciments Artificiels d'Oranie.

En raison de la dissolution anticipée, les assemblées extraordinaires des deux sociétés ont également décidé de modifier les dates de l'exercice social. En conséquence l'exercice 1976 prend fin le 2 décembre 1976 et le liquidateur convoquera les assemblées d'actionnaires avant le 2 juin 1977, afin de statuer sur les comptes de l'exercice. À cette occasion, il pourra être proposé de procéder à la liquidation définitive des deux sociétés et de mettre en paiement un éventuel boni final de liquidation.

HORS COTE

F.O. reproche à Lafarge d'avoir refusé un important contrat avec l'Algérie
par J. D.
(*Le Monde*, 26 novembre 1983)

Le groupe Ciments Lafarge France aurait refusé, selon la fédération F.O. du bâtiment, un contrat de fourniture de 600.000 tonnes de ciment à l'Algérie. F.O. fait remarquer

que ce marché représente la production annuelle d'une usine de cent cinquante personnes, au moment où le groupe Lafarge annonce la suppression de quatre cents cinquante emplois et la fermeture prochaine de quatre usines.

Le contrat a été enlevé par la société grecque Héraclès General Ciment [devenue filiale de Lafarge suite au rachat de Blue Circle...], et son financement sera assuré par la filiale algérienne du Crédit commercial de France. Le syndicat ouvrier fait état de sa « stupeur », et considère le refus de l'entreprise comme une « véritable provocation » : « F.O. n'a pas l'intention de laisser passer pareille irresponsabilité », conclut le communiqué.

C'est au cours d'un comité central d'entreprise, qui s'est tenu jeudi 24 novembre, que l'affaire de l'appel d'offres algérien a été abordée. Cet appel d'offres, dit-on à la direction de Ciments Lafarge France, a été reçu de la Société nationale de matériaux de construction (S.N.M.C.) algérienne. Il consistait en l'installation d'un terminal de réception dans le fort algérien de Bejaïa, qu'il fallait en outre mettre en route et dont il fallait assurer la couverture de frais d'exploitation, pour la livraison d'un maximum de 600.000 tonnes de ciment, sans garantie sur le tonnage livré. Les Ciments Lafarge, qui ont signé début novembre un contrat de fourniture de 400.000 tonnes en 1984 avec le Cameroun, qu'ils livreront par Marseille, auraient donc dû effectuer les livraisons pour l'Algérie par l'usine du Havre, ce qui renchérisait le coût du transport.

L'entreprise grecque, qui a enlevé le contrat pour 30 millions de dollars, était plus compétitive puisque beaucoup plus près. « Il s'agit de pouvoir livrer à un coût qui soit valable », nous a déclaré M. Liduena, directeur général de Ciments Lafarge France. « Nous ne pouvons pas prétendre répondre à l'ensemble des appels d'offres qui se présentent sur le marché. Après examen approfondi de l'offre algérienne, nous avons décidé de ne pas donner suite. M. Liduena ajoute que la clause d'installation d'un terminal de réception est inhabituelle dans ce genre de marché.

Lafarge écarté de la privatisation de 3 cimenteries en Algérie (Les Échos, 26 juin 2003)

Le gouvernement algérien a annoncé hier qu'il avait rejeté l'offre du français Lafarge sur 3 cimenteries en cours de privatisation, et retenu celle du portugais Cimpor [dt Lafarge détient + 12 %...] sur l'une d'entre elles. Le cimentier français, qui avait déposé une offre sur les usines de Meftah, Hadjar Soud et Zahana, a été disqualifié, parce que les conditions qu'il posait étaient contraires à la réglementation algérienne en matière d'adjudication, ont expliqué des responsables officiels.

Lafarge, exercice 2004 :
Forte baisse des exportations vers l'Algérie.

Lafarge accroît sa position dans les pays émergents en rachetant Orascom Cement
par CHRISTOPHE PALIERSE
(Les Échos, 11 décembre 2007)

[...] L'égyptien apporte ainsi sa place de numéro un en Égypte, en Algérie*, aux Émirats arabes unis et en Irak, et des « positions stratégiques » en Arabie saoudite,* en Syrie* et en Turquie*. Il est par ailleurs présent en Afrique du Sud*, au Nigeria* et en Corée du Nord*. [...]

LAFARGE
(Les Échos, 14 mai 2008)

Lafarge est entré à hauteur de 35 % au capital de la société algérienne ERCC de Meftah, la plus grande cimenterie du secteur public en Algérie, a indiqué hier l'AFP en citant une source française. Interrogée, une porte-parole de Lafarge n'a pas confirmé.

Lafarge tisse sa toile en Algérie
(La Tribune.fr, 23 juin 2008)

Lafarge, qui occupe une position de leader en ciment et granulats & béton en Algérie, depuis l'acquisition en janvier dernier d'Orascom Cement, continue d'y tisser sa toile. A l'occasion du déplacement de François Fillon en Algérie ce week-end, le groupe a annoncé avoir acquis 35 % de l'usine de Meftah ainsi qu'un contrat de management d'une durée de dix ans. Le montant de l'investissement s'élève à 43,5 millions d'euros.

Un programme d'investissement sera mis en œuvre visant à la modernisation de la cimenterie de Meftah, pour porter la capacité de l'usine de 0,8 million de tonnes à 1,1 million d'ici 2010 et améliorer les performances environnementales de l'usine. « Ce projet sera accompagné d'un important programme de formation du personnel de l'usine », précise le communiqué du groupe.

Ce développement permettra à Lafarge de participer au programme présidentiel de construction de logements et d'infrastructures et de répondre à la très forte demande de ciment pour faire face aux besoins en matière de développement.

Occupant une position de leader en Algérie dans chacun de ses métiers— ciment, granulats & bétons et plâtre —, Lafarge poursuit son développement sur ce marché en croissance rapide et à fort potentiel. Avec deux usines d'une capacité de 8 millions de tonnes de ciment, 6 centrales à béton, 5 carrières et une usine de plaques de plâtre, Lafarge emploie 2.100 salariés en Algérie.
